

KYMA FORMATION

Fiche programme Qualiopi

Module : Protection sociale et assurance du dirigeant (incluant l'arrêt Musel)

Durée : 7 h (journée complète)

Tarif : 800 € HT

Format : Présentiel - Inter / Intra-entreprise

Nombre de participants : 6 à 15 personnes

Lieu :

Date :

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

1. Identifier les différences de protection sociale selon le **statut du dirigeant** (TNS, assimilé salarié, gérant majoritaire, président de SAS).
 2. Analyser les **risques personnels, professionnels et financiers** non couverts par les régimes obligatoires.
 3. Comprendre les **mécanismes de prévoyance complémentaire et d'assurance-emprunteur**, y compris les implications de l'arrêt **Musel**.
 4. Mettre en place une **stratégie de couverture globale et fiscalement efficiente** adaptée à son statut et à son entreprise.
-

Contenu de la formation

1. Introduction : pourquoi la protection sociale du dirigeant est un enjeu stratégique

- Les conséquences d'une mauvaise couverture sur l'entreprise et le patrimoine.

KYMA FORMATION

N° SIRET : 938 525 946 00027

Déclaration d'activité en qualité d'organisme de formation auprès de la Préfecture de région

BRETAGNE sous le n° 53351254735. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat.

MAJ 04.11.2025

En cours de certification QUALIOPI

- Le cadre légal et les obligations minimales de couverture.

2. Statuts juridiques et impact sur la protection sociale

- Régimes applicables selon le statut : TNS vs assimilé salarié.
- Différences de cotisations et de prestations.
- Rattachement aux caisses : CPAM, SSI, URSSAF, CIPAV, etc.

3. Couverture obligatoire et ses limites

- Retraite, maladie, maternité/paternité, invalidité, décès.
- Analyse chiffrée : ce que le régime de base ne couvre pas.
- Les “angles morts” de la protection du dirigeant.

4. Compléments indispensables

- Prévoyance complémentaire (arrêt de travail, invalidité, décès).
- Retraite complémentaire et dispositifs d'épargne (PER, PERO, contrats Madelin).
- Fiscalité et déductibilité des cotisations.

5. Focus sur les assurances-emprunteur et l'arrêt Musel

- Comprendre le principe de la **clause de séquestre Musel** et sa portée juridique.
- Différences entre assurance personnelle et assurance au profit de la société.
- Risques patrimoniaux et fiscaux en l'absence de clause Musel.
- Étude pratique d'un montage d'assurance-prêt conforme.

6. Protection de l'entreprise et du patrimoine

- Contrats “homme-clé”, assurance perte d'exploitation.
- Articulation entre assurance-prêt, prévoyance et couverture du dirigeant.
- Anticiper les conséquences successoriales et fiscales d'un sinistre.

7. Audit de sa couverture et plan d'action

- Grille d'audit : analyser sa protection actuelle.
- Définir ses priorités (revenus, prévoyance, retraite, transmission).

KYMA FORMATION

N° SIRET : 938 525 946 00027

Déclaration d'activité en qualité d'organisme de formation auprès de la Préfecture de région

BRETAGNE sous le n° 53351254735. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat.

MAJ 04.11.2025

En cours de certification QUALIOPI

- Élaborer une stratégie globale de sécurisation.
-

Cas pratiques et échanges

- Étude de cas : comparaison entre deux dirigeants (SAS vs SARL) sur les plans protection sociale et assurance-emprunteur.
 - Simulation : calcul d'impact financier d'une couverture avec et sans clause Musel.
 - Atelier : audit individuel de sa couverture.
-

Compétences visées

- Identifier les lacunes de sa protection sociale et financière.
 - Comprendre et appliquer les bonnes pratiques en assurance et prévoyance.
 - Construire une couverture complète et cohérente pour le dirigeant et son entreprise.
-

Méthodes pédagogiques

- Co-animation par un **expert-comptable** et un **courtier en assurance**.
 - Études de cas réels, comparatifs chiffrés et ateliers d'audit.
 - Supports remis : fiches synthèses, tableau comparatif des statuts, grille d'audit personnelle.
-

Modalités d'évaluation

- **Avant la formation** : questionnaire de positionnement.
 - **Pendant** : cas pratiques et quiz d'application.
 - **Après** : QCM de validation des acquis.
 - Attestation individuelle de fin de formation remise à chaque participant.
-

KYMA FORMATION

N° SIRET : 938 525 946 00027

Déclaration d'activité en qualité d'organisme de formation auprès de la Préfecture de région
BRETAGNE sous le n° 53351254735. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat.

MAJ 04.11.2025

En cours de certification QUALIOPI

Encadrement et profil des formateurs

- **Mélanie Renaud**, formatrice en éducation financière et patrimoniale.
 - **Co-intervenants** : expert-comptable et/ou courtier en assurance.
-

Accessibilité et inscription

Nos formations sont accessibles à toutes et tous. Des aménagements peuvent être proposés en fonction des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap. Merci de nous signaler toute situation nécessitant une adaptation afin que nous puissions étudier les solutions possibles.

Tarif : 800 € HT / journée (7h)

KYMA FORMATION

N° SIRET : 938 525 946 00027

Déclaration d'activité en qualité d'organisme de formation auprès de la Préfecture de région BRETAGNE sous le n° 53351254735. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat.

MAJ 04.11.2025

En cours de certification QUALIOPI